

Ma demande de logement social

dans l'une des communes
de Nantes Métropole



COMMENT ÇA SE PASSE ?

Tout d'abord, déposez votre dossier de demande de logement social, soit en ligne sur demandelogement44.fr, soit auprès d'un lieu d'enregistrement de la métropole. (voir P.8)

Vous pourrez ensuite être contacté.e par un bailleur social ou un réservataire lorsqu'un logement sera disponible, sous réserve de remplir **les conditions** lui correspondant (composition familiale, situation socio-professionnelle et ressources).

Les informations intégrées à votre dossier permettront d'attribuer un nombre de points à votre demande,

obtenu à partir de critères définis par Nantes Métropole. **C'est la cotation de la demande.**

La cotation de la demande est un outil d'aide à la décision, au moment de la sélection des 3 candidatures, et de leur présentation en Commission d'attribution des logements (CAL), qui reste décisionnaire.

IMPORTANT !

Les points sont recalculés automatiquement à chaque mise à jour de votre demande.



Pensez à fournir toutes les pièces justificatives



Actualisez votre dossier à chaque changement de situation personnelle ou professionnelle



LES ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT



LES CRITÈRES D'OBTENTION DE POINTS

Plusieurs critères sont pris en compte dans l'analyse de votre dossier de demande. À chacun d'entre eux correspond un nombre de points.

ATTENTION,
certains critères ne se cumulent pas



LE CARACTÈRE PRIORITAIRE DE VOTRE DEMANDE

Priorités État

Vous êtes reconnu-e prioritaire au titre du droit au logement opposable (Dalo)	+20
Vous êtes victime de violences conjugales	+20
Vous êtes sortant-e de structure d'hébergement	+20
Vous avez le statut de réfugié-e	+20
Vous êtes en situation de handicap	+20
Vous êtes sans logement, en situation de logement précaire ou âgé de 25 à 30 ans en difficulté économique	+15
Vos revenus relèvent du premier quartile	+15
Autres priorités définies par l'Etat	+15

ou

Priorités Nantes Métropole

Demande de mutation prioritaire	
Relogement dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain	
Dispositif logement d'abord	+ 15



LES MOTIFS DE VOTRE DEMANDE

Votre logement actuel est inadapté au handicap
ou à la perte d'autonomie **+ 20***

** sauf si vous bénéficiez de points pour le critère « situation de handicap »
des « priorités État »*

Votre logement actuel a été reconnu indigne **+ 8***

Votre logement actuel a été reconnu non décent **+ 6***

** sauf si vous bénéficiez de points pour le critère « autres priorités définies
par l'État »*

Votre logement est éloigné de votre lieu de travail
ou vous avez changé de travail **+ 5**



L'ANCIENNETÉ DE VOTRE DEMANDE

Entre 6 et 18 mois **+ 5**

Entre 18 et 36 mois **+ 10**

Plus de 36 mois **+ 15**



VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes assistant-e familial-e ou maternelle **+ 8**





VOTRE SITUATION ACTUELLE

Vous êtes sans abri,
vivez en habitat de fortune, bidonville **+ 10***

Vous vivez dans un logement temporaire,
une structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA...),
une résidence hôtelière à vocation sociale,
un centre départemental de l'enfance et de la famille
ou centre maternel, à l'hôtel,
en appartement de coordination thérapeutique,
chez un particulier, chez vos parents
ou chez vos enfants **+ 10***

** sauf si vous bénéficiez de points pour un des critères des « priorités État »
ou « priorités Nantes Métropole »*

Vous vivez en logement foyer, résidence sociale
ou pension de famille **+ 10***

** sauf si vous bénéficiez de points pour le critère « sortant d'hébergement »
des « priorités État »*

Vous vivez en camping, en habitat mobile,
en résidence étudiante ou universitaire **+ 10**

L'occupation du logement

Vous êtes locataire d'un logement social
et êtes en situation de sous-occupation modérée, **+ 5**

de sous-occupation caractérisée **+ 9**

Vous êtes locataire d'un logement social ou privé,
propriétaire de votre logement et vivez en situation
de sur-occupation **+ 9**

Vous êtes locataire et votre loyer représente
plus de 33 % de vos ressources mensuelles **+ 7**





L'HISTORIQUE DE VOTRE DEMANDE

Vous avez refusé d'être positionné en Commission d'Attribution des Logements suite à un contact

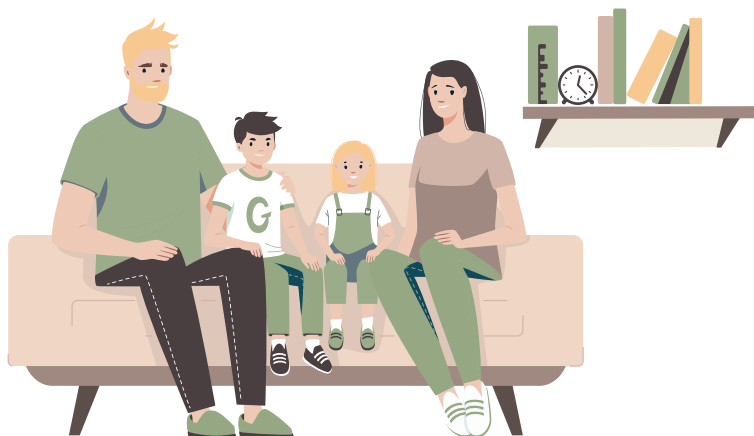
NOMBRE DE REFUS	De 1 à 3 :	- 5 pendant 12 mois
	De 3 à 5 :	- 10 pendant 18 mois
	Plus de 5 :	- 15 pendant 24 mois

Votre dossier est déjà passé en Commission d'Attribution des Logements mais n'est pas arrivé en première position

+4 pendant 12 mois

Vous avez refusé un logement qui vous a été attribué en Commission d'Attribution des Logements

NOMBRE DE REFUS	De 2 à 3 :	- 15 pendant 24 mois
	Plus de 3 :	- 20 pendant 24 mois



CONTACTS et RENSEIGNEMENTS



demandelogement44.fr **OU**

la Maison de l'Habitant

12 rue du Président Herriot 44000 Nantes

Ligne tram 3 – arrêt Jean Jaurès

02 40 89 94 50 / contact.ehs@adil44.fr

Lundi, mercredi, jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi 13h30-17h Fermé le matin

Vendredi 9h-12h30 Fermé l'après-midi

OU

l'une des mairies des 24 communes de Nantes Métropole

OU

l'un des bailleurs de Loire-Atlantique

Besoin d'être renseigné.e dans
vos démarches ?

Prenez contact avec votre référent.e social.e, le service
logement ou le CCAS de votre commune
ou l'Espace départemental des solidarités (EDS) dont vous
dépendez.

Vous êtes salarié.e d'une entreprise
du secteur privé d'au moins
10 salarié.es ou d'une entreprise
du secteur agricole d'au moins
50 salarié.es ?

Pensez à vous inscrire sur la plateforme
<https://al-in.fr>

Vous recherchez à louer
un logement à prix attractif
dans la métropole nantaise ?

Connectez vous sur www.bienveo.fr/nanteslocation